

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

- 12 juin 2006 Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 12 juin 2006 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur le maire Réal Pelletier.
- Présences Sont aussi présents, la conseillère et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier et Clément Galipeau.
- Autres présences La directrice générale, Jacqueline Chisholm est aussi présente.
- Absences La conseillère Ginette Lamoureux Messier et le conseiller Rodrigue Benoit sont absents.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté quorum, Monsieur le maire, ouvre la séance et donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

Les sujets à discuter sont les suivants :

1. Présentation par Monsieur François Renaud de l'activité FeFiMoSa 2006
2. Ouverture des soumissions reçues pour des travaux de pavage
3. Réparation de la fondation sur le chemin Chevalier sur une longueur de 100 m
4. Recommandations sur le projet de règlement de base en sécurité incendie
5. Poteau de lumière sur le chemin St-Armand
6. Salaire des employés de la voirie
7. Autorisation de signer l'entente de règlement à l'amiable de la cause de la Corporation des Constructeurs Conseils
8. Autorisation du paiement pour l'entente de règlement à l'amiable de la cause de la Corporation des Constructeurs Conseils
9. Comptes à payer

1. PRÉSENTATION PAR MONSIEUR FRANÇOIS RENAUD DE L'ACTIVITÉ FEFIMOSA 2006

Monsieur François Renaud présente FeFiMoSA 2006 et demande une subvention. Ce point sera ramené à la séance ordinaire de juillet.

06-06-2062 2. OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues pour des travaux de pavage sur les chemins Maurice, Benoit, Pelletier Nord, Chevalier, des Érables et le boulevard de La Falaise, soit :

Construction DJL :	365 164.42\$, taxes incluses,
Pavages Maska :	337 325.82\$, taxes incluses;

En conséquence,

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Clément Galipeau  
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte la soumission de Pavages Maska Inc. au montant de 337 325.82\$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de pavage sur les chemins Maurice, Benoit, Pelletier Nord, Chevalier, des Érables et le boulevard de La Falaise.

ADOPTÉ

06-06-2063

Considérant qu' un montant de 150 000.\$ est prévu au budget 2006 pour les travaux de pavage sur les chemins Maurice, Benoit, Pelletier Nord, Chevalier, des Érables et boulevard de la Falaise;

Considérant que la soumission retenue pour l'exécution des travaux de pavage est au montant de 337 325.82\$ taxes incluses;

En conséquence,

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : le montant exédant le 150 000.\$ prévu au budget 2006 pour les travaux de pavage, soit pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

06-06-2064

3. RÉPARATION DE LA FONDATION SUR LE CHEMIN CHEVALIER SUR UNE LONGUEUR DE 100 M

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Clément Galipeau  
et résolu

QU' : une parcelle d'environ 100 mètres sur le chemin Chevalier, situé entre le 1642 et le 1540, soit excavée, la fondation et le drainage réparés et rechargés.

QUE : la dépense soit payée par les fonds budgétaires 02.320.00.621 « RECHARGEMENT » et 02.320.00.521 « ENTRETIEN DES CHEMINS ET TROTTOIRS ».

ADOPTÉ

4. RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE BASE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil n'ont aucune recommandation à faire sur le projet de règlement de base en sécurité incendie présenté par la M.R.C. de Brome-Missisquoi.

06-06-2065

5. POTEAU DE LUMIÈRE SUR LE CHEMIN ST-ARMAND

Il est proposé par Serge Courchesne  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QUE : Monsieur le maire appelle Hydro-Québec pour le fil qui passe au-dessus du garage et que Luc Marchessault voit si les branches peuvent être coupées, sinon le poteau et la lumière seront arrachés.

ADOPTÉ

06-06-2066

6. SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : le salaire des employés de la voirie soit fixé à 14.\$ l'heure.

QUE : une copie du permis de conduire, classe 3 de préférence, soit obtenue des employés de la voirie.

QUE : le salaire pour un étudiant demeure à 11.\$ l'heure.

ADOPTÉ

06-06-2067

7. AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE DE LA CAUSE DE LA CORPORATION DES CONSTRUCTEURS CONSEILS

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Martin Landreville  
et résolu

QUE : Monsieur le maire, Réal Pelletier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Armand, tous les documents nécessaires au règlement de la cause no. 455-05-000131-818 de la Cour Supérieure, ayant pour demanderesse la Corporation des Constructeurs Conseils.

ADOPTÉ

06-06-2068

8. AUTORISATION DU PAIEMENT POUR L'ENTENTE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE DE LA CAUSE DE LA CORPORATION DES CONSTRUCTEURS CONSEILS

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : les membres du Conseil autorisent le paiement de 16 000.\$ à la Corporation des Constructeurs Conseils pour le règlement à l'amiable de la cause no. 455-05-000131-818 de la Cour Supérieure.

QUE : ladite somme de 16 000.\$ soit payée comme suit :

02.190.00.955 Réclamations de Dommages & Intérêts : 7 000.\$  
Surplus accumulé : 9 000.\$

ADOPTÉ

06-06-2069

9. COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martin Landreville  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : les comptes suivants soient acceptés et payés : Jacques Benoit 1 558.56\$  
Éric Lefebvre 958.68\$

ADOPTÉ

06-06-2070

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne  
et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 22h05.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Jacqueline C. Chisholm

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
Réal Pelletier

